

**Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d'Hébertville-Station**

S É A N C E O R D I N A I R E D U 0 2 N O V E M B R E 2 0 1 5

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, située au 5 rue Notre-Dame, le lundi 2 novembre 2015, à 19 h 30.

Présents : M. Réal Coté, Maire
 M. Robin Côté, conseiller # 2
 M. François Maltais, conseiller # 3
 M. Pascal Vermette, conseiller # 5
 M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Étaient absents avec motivation, madame la conseillère Gyna Simard et monsieur le conseiller Hamid Benouanass.

Également présent :

M. Dave Corneau, directeur général.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION :

- 2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 05 et 19 octobre 2015;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 05 & 19 octobre 2015;*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉSOLUTIONS :

- 4.A) *Maire suppléant;*
- 4.B) *Abrogation de la résolution 6954.05.14;*
- 4.C) *Vente de terrain – 359-361 rue Néron;*

5. DON ET SUBVENTION :

- 5.A) *Propositions du comité;*

6. URBANISME :

- 6.A) *Règlement 2015-02 – Éolienne - Adoption;*
- 6.B) *Règlement 2015-03 – PIIA éolienne - Adoption;*

7. AFFAIRES NOUVELLES :

- 7.A) *Club des Aînés (es) - Câble;*
- 7.B) *Projet commun d'alimentation en eau potable – Mandat;*
- 7.C) *Règlement 1003-11 – Colportage – Avis de motion;*

8. LISTE DES COMPTES

9. CORRESPONDANCE :

- 9.A) *Réseau Biblio - Colloque;*

10. PERIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 32 Monsieur le Maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

2. ADMINISTRATION

2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.7395.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 05 & 19 OCTOBRE 2015 R.7396.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de lecture des procès-verbaux soit accordée.

2.C) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 05 & 19 OCTOBRE 2015 R.7397.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires du 05 & 19 octobre 2015 soient adoptés.

3. DROIT DE PAROLE

Un droit de parole est accordé aux citoyens présents.

4. RÉOLUTIONS

4.A) MAIRE SUPPLÉANT R.7398.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE monsieur le conseiller Robin Côté soit nommé au poste de maire suppléant pour la période du 2 novembre 2015 au 2 mai 2016 et qu'il soit désigné substitut du maire à la M.R.C. de Lac-St-Jean-Est pour la même période.

4.B) **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 6954.05.14**
R.7399.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la résolution 6954.05.14, concernant la vente du terrain 359-361 rue Néron, soit abrogée.

4.C) **VENTE DE TERRAIN – 359-361 RUE NÉRON**
R.7400.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente des lots #5 415 709 et #5 415 708 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est, à 9299-6313 Québec inc., représenté par monsieur Dérek Pineault et Jean-Sébastien Maltais pour la somme de 22 126,30 \$ plus taxes;

QUE monsieur le maire Réal Côté et monsieur le directeur général Dave Corneau soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

QU'une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, 9299-6313 Québec inc. aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 22 126,30 \$ moins les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

QUE 9299-6313 Québec inc. dispose de trois mois afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut, la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

QU'une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station, Hydro-Québec et tout fournisseur de télécommunication à effectuer l'installation de toute servitude d'utilité publique, le cas échéant.

5. DONS ET SUBVENTIONS

5.A) **PROPOSITION DU COMITÉ**

CHEVALIER DE COLOMB – FÊTE DES JEUNES
R.7401.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 350 \$ soit versé aux Chevaliers de Colomb, conseil 10115, en guise de don, afin de permettre l'achat de cadeaux qui seront remis aux enfants lors de la visite du père Noël, et le prêt du Centre Frédéric Chabot, le 20 décembre 2015.

LA NICHÉE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

R.7402.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 50 \$ soit versé, à La Nichée, en guise de don, afin de les appuyer dans leur service d'accompagnement pour jeunes mères.

FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

R.7403.11.15

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QU'un montant de 1 200 \$ soit versé à la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma en guise de don.

6. URBANISME

6.A) RÈGLEMENT 2015-02 – ÉOLIENNE - ADOPTION
R.7404.11.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2004-04 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit modifier son règlement de zonage concernant l'implantation d'éoliennes ainsi que les dispositions relatives au calcul des distances séparatrices pour faire droit à des modifications apportées par la MRC à son schéma d'aménagement révisé sous les numéros 234-2014 et 248-15;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a jugé à propos d'établir ce règlement en vue de modifier le règlement de zonage 2004-04 et ses amendements en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été dûment donné relativement à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le présent règlement portant le numéro 2015-02, soit adopté.

6.B) RÈGLEMENT 2015-03 – PIIA ÉOLIENNE - ADOPTION
R.7405.11.15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Hébertville-Station est régie par le Code municipal et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA relatif aux éoliennes, parc d'éoliennes, aux infrastructures et équipements afférents numéro 2008-06 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions du règlement 2008-06 en vue d'assurer la conformité du règlement n° 234-2014 de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le plan 201503-1 lequel est tiré du règlement de contrôle intérimaire 132-2006 de la MRC Lac-St-Jean-Est fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droits;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été dûment donné relativement à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par monsieur le conseiller François Maltais et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le présent règlement portant le numéro 2015-03, soit adopté.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) CLUB DES AÎNÉS (ES) - CÂBLE

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7.B) PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – MANDAT R.7406.11.15

CONSIDÉRANT le projet commun d'alimentation en eau potable entre les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville-Station et de Larouche;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno agit à titre de mandataire pour lesdites municipalités dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente intervenus entre la Municipalité de Saint-Bruno et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relatif, d'une part, à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités et, d'autre part, à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale;

CONSIDÉRANT les réclamations finales des dépenses déposées par la Municipalité de Saint-Bruno au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de ces programmes et en vertu de ces protocoles d'entente et les réponses reçues par les fonctionnaires dudit ministère portant entre autres sur l'admissibilité des montants réclamés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les trois (3) municipalités impliquées de mandater un bureau d'avocats pour analyser et examiner le bien-fondé de la position des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'égard de certains des montants réclamés et pour faire des recommandations auxdites municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité d'Hébertville-Station mandate le bureau d'avocats Simard Boivin Lemieux, s.e.n.c.r.l., dans le cadre du projet

commun d'alimentation en eau potable entre les municipalités de Saint-Bruno, d'Hébertville-Station et de Larouche, pour analyser et examiner le bien-fondé de la position des fonctionnaires du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur les montants réclamés dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités et du volet FIMR 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale et en vertu des protocoles d'entente intervenus avec ledit ministère de même que pour faire des recommandations aux municipalités impliquées.

7.C) **RÈGLEMENT 1003-11 – COLPORTAGE - AVIS DE MOTION**
R.7407.11.15

Avis de motion pour le règlement 1003-11, remplaçant et abrogeant, à toutes fins que droit, le règlement 1003-06 de la municipalité, concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la municipalité, est donné par monsieur le conseiller Pascal Vermette.

Il est également demandé la dispense de lecture du règlement lors de son adoption puisque tous les membres du conseil auront reçu une copie du projet règlementaire conformément à la Loi.

8. LISTE DES COMPTES
R.7408.11.15

Nom	Montant
ACCES SOUDURE	56.28 \$
ANICET TREMBLAY ET SERGE HARVEY INC.	1 405.56 \$
APSAM	50.00 \$
BANQUETS CHEZ LUDO	4 737.59 \$
BELL CANADA	237.64 \$
BETON REGIONAL INC.	430.24 \$
CANADIEN NATIONAL	310.50 \$
CELINE GAGNON	67.85 \$
CHAMBRE COMMERCE INDUSTRIE	252.95 \$
CINEMA DU COMPLEXE	346.50 \$
CLD LAC-ST-JEAN-EST	55.00 \$
COGECO CABLE	46.17 \$
COMMISSION SCOLAIRE	817.43 \$
COMPAGNIE ASPHALTE LTEE	390.18 \$
CONSTRUCTIONS J.M.D.M.	324.23 \$
DANY FORTIN	255.00 \$
DAVE CORNEAU	115.76 \$
DESSUREAUX MUSIQUE	948.54 \$
ENVIRONNEX	347.34 \$
EQUIPEMENTS SIGMA INC.	177.38 \$
FABIEN DEVIN	100.00 \$
FABRIQUE ST-WILBROD	80.00 \$
GARAGE JEAN-GUY PERRON	468.76 \$
GRAVIERS DONCKIN SIMARD	277.86 \$
HYDRO QUEBEC	5 086.10 \$
IMPRESSION THIBEAULT & ASSOCIÉS	1 385.45 \$
IMPRESSIONS PROMOGRAPHE	1 571.83 \$
ISOLATION RAYMOND INC.	522.91 \$
JACQUES DEMERS	1 195.00 \$
LES VARIETES LCR INC.	32.18 \$
LIBRAIRIE HARVEY ENR.	372.07 \$

LILY PAQUETTE	60.06 \$
LYS INFORMATIQUE	69.19 \$
MANON GAUTHIER	59.40 \$
MB SECOURS ENR.	63.82 \$
MEGABURO	350.33 \$
MICHEL GAUDREULT	4 963.48 \$
MINES SELEINE	5 422.05 \$
MINISTRE DES FINANCES	33 273.00 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	23 780.22 \$
MUNICIPALITE DE ST-GEDEON	495.55 \$
NORMAND SIMARD	650.00 \$
NUTRINOR	247.84 \$
NUTRINOR PRODUITS PETROLIERS	1 191.31 \$
PETITE CAISSE	461.90 \$
PLOMBERIE CLAVEAU	402.41 \$
PLOMBERIE ROY	3 355.84 \$
PRODUITS BCM LTEE	735.21 \$
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	1 162.18 \$
PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	181.55 \$
REGIE INTERMUNICIPALE PARC INDUSTRIEL	13 680.00 \$
REGIS DION	50.00 \$
RONA LE REGIONAL D'ALMA	54.30 \$
SECURITE ME 9175-3939 QUEBEC INC.	32.18 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	400.47 \$
SOCIETE D'HISTOIRE DU	50.00 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	2 251.92 \$
TETRA TECH QI INC	715.73 \$
VISA DESJARDINS	668.59 \$
SALAIRES NETS	20 765.44 \$
TOTAL	138 758.27 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

9.A) RÉSEAU BIBLIO - COLLOQUE **R.7409.11.15**

Il est proposé par monsieur le conseiller François Maltais appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE deux billets, au coût de 15 \$ chacun, pour le colloque : « La BIBLIOTHÈQUE, un milieu de vie, une responsabilité collective! » du 21 novembre 2015, soit acquis, afin de permettre à deux personnes d'y assister, advenant le cas où il y ait des personnes disponibles et intéressées.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est accordée aux citoyens dans la salle à 19 h 50.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.7410.11.15

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 19 h 56.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Monsieur Dave Corneau,
Directeur général